

**Vœu de « Vivons Bezons, le groupe des élus communistes, socialistes & républicains »**

**Conseil municipal du 15 février 2023**

## **Le TPE doit rester une scène conventionnée pour permettre l'accès de toutes et tous à la culture**

Bezons, au fil des années, s'est imposée comme une ville de culture, avec entre autre son Théâtre Paul-Eluard, toujours aussi inventive et durable. La commune a fondé en 1973 le TPE qui sera le premier théâtre à obtenir du Ministère de la Culture le « conventionnement danse » en 1995. Le TPE est donc depuis 28 ans une scène conventionnée d'intérêt national « Art et Création – Danse », marqué du label « Scène d'intérêt national ». Son rayonnement dépasse largement les frontières du Val-d'Oise. Sa programmation, contrairement à ce qui est véhiculé, ne se limite pas à la « danse contemporaine ».

Pendant ce demi-siècle, le TPE c'est une histoire collective, un lieu de relation comme de créations, de partages, d'échanges et de découvertes, où la culture se réinvente sans cesse dans une programmation toujours enrichie toujours diversifiée afin de permettre l'accès à la culture à toutes et tous.

Sa mission :

- Soutenir et accompagner les créations chorégraphiques et musicales
- Diffuser les spectacles
- Développer l'éducation artistique et culturelle
- Mener des actions spécifiques auprès de tous les publics y compris des scolaires

Des concerts de jazz, classique, hip hop, musiques du monde... et des spectacles destinés au Jeune Public (danse, théâtre, concerts...) viennent compléter cette programmation.

Par convention, le TPE était jusqu' à présent subventionné par la municipalité, la Région, la DRAC et le Département, soit pour l'an passé 95 000€ de la DRAC, 75 000€ de la Région, 105 000€ du Département), en complément de la subvention de la municipalité de 880 000€ (660 000 € en 2022). La subvention municipale annuelle représente 1% du budget global de notre ville soit 25 € par Bezonnais·e, le prix de 10 tickets de métro.

Public et scolaires confondus près de 20 000 spectateurs y ont été accueillis en 2022 avec en plus les interventions d'artistes dans les lieux scolaires.

Le seul salaire directement à la charge de la commune pour son fonctionnement est celui du gardien.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, la municipalité de Bezons a décidé de ne pas renouveler cette convention, ce qui amputerait le budget du TPE des 95 000 euros de la DRAC et impacterait négativement les subventions indispensables de la Région et du Département. Cela rendrait impossible une programmation pour 2023-2024. Les Bezonnaises et les Bezonnais sont légitimement inquiets ; ils ont compris ce qui était en jeu, comme le démontre les quelques 1200 signataires de la pétition pour défendre le TPE et la création d'un collectif des spectateurs du Théâtre Paul-Eluard.

**Aussi considérant :**

- La légitimité du TPE comme haut lieu culturel en Ile de France depuis 1995 ;
- Que l'existence du TPE comme « scène d'intérêt national » n'est pas un luxe, mais une nécessité ;

- Que l'accès à la culture pour toutes et tous doit être une préoccupation et un engagement municipal ;
- Que le « coût » du TPE pour la ville ne représente que 1% de son budget ;
- Que la seule subvention municipale à l'EPIC du théâtre Paul-Eluard suffirait tout juste à couvrir les frais de fonctionnement du TPE ;
- Que les subventions nationales, régionales et départementales sont absolument indispensables pour avoir une programmation culturelle ;

**Le Conseil municipal demande à Madame la maire :**

De bien vouloir déposer à nouveau un dossier de conventionnement « Scène d'intérêt national » dans les plus brefs délais.